

I Participants:

Présents: Jean Hervé Peurière, Lydie Faye, Thierry Meunier, Guy Farget., Viviane Brunet, Jean Louis Fafournoux, Michel Chaux , Sandy Goutorbe, Bruno Pilonchery, Nicole Chaux, Quentin Ossedat, Dominique Michalet, Aurélien Allard, Michelle Vasseur, Philippe Roux.

Absent excusé:

II Points abordés:

| | |
|---------------------------------------|--|
| 1 | Bulletin municipal 2021 |
| | Le Conseil passe en revue l'ensemble du bulletin municipal 2021 et le valide dans la totalité ainsi que la carte de vœux. Celui-ci sera distribué pour les fêtes de fin d'année. |
| 2 | Travaux local commercial |
| | Ceux-ci se poursuivent avec un léger retard dû au diagnostic amiante qui a été refait sur une partie oubliée. Couverture du toit faite au 3/4, le maçon débute ses travaux le lundi 30 novembre. |
| 3 | Voirie 2021 |
| | Le Conseil valide le programme voirie 2021 qui concerne 2 chemins. 1er : La Croix Blanche à la Patte d'Oie des Chazelets (bicouche, reprise enrobé, reprise talus, purge) : pour 17 765,80 € HT. 2ème : Couavoux (bicouche, reprofilage, purge, entrée riverain Mr MOUSSE) pour 23 930,61 € HT soit un total : 41 696,41 € HT. Les demandes de subventions vont être demandées courant décembre par la CCPU. |
| 4 | Loyers des commerçants |
| | Suite au 2ème confinement le Conseil a décidé d'apporter son aide aux commerçants locataires de la commune. De ce fait une annulation de loyer pour le mois de novembre est accordée au cabinet de Kiné, au cabinet esthétique et au salon de coiffure Carole. Concernant le restaurant de La Plagnette une annulation de loyer des mois de novembre et décembre a été validée. Le conseil espère que ces gestes permettront à ces activités de passer au mieux cette deuxième vague. Un courrier sera adressé aux locataires pour les informer. |
| 5 | Travaux secrétariat de Mairie |
| | Ils vont débiter le mardi 1er décembre pour une durée d'environ 6 à 7 semaines. Pendant cette période le secrétariat est transféré dans la salle du conseil. |
| 6 | Cadeaux des employés |
| | Le Conseil valide une somme de 100 € par employé qui cette année sera sous forme de chèques cadeaux à prendre parmi les commerces de notre Commune. Thierry et Sandy ont en charge la distribution de ceux-ci auprès des employés. |
| 7 | Questions diverses |
| | <ul style="list-style-type: none"> * Le Maire informe le conseil d'un courrier reçu en Mairie de 2 personnes pour l'éventualité de créer une MAM. Suite à une communication téléphonique avec celle-ci, une réflexion est en cours et un nouveau contact devrait avoir lieu dans les semaines à venir. * Suite au COVID, les réunions prévues sur l'état d'avancement du projet crèche sur le canton ont été annulées. * Le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la direction des finances publiques informant que la Trésorerie de Boën fermera le 01/09/2021. De ce fait la Commune sera rattachée à Montbrison. * Un courrier a été reçu en Mairie d'un locataire demandant la réfection de sa salle de bain (enlevé baignoire, création d'une douche). Lydie doit voir directement avec la personne afin de voir si celle-ci pouvait prétendre à des aides et la Mairie payera éventuellement la différence. * Afin de changer le tracteur Renault (achat d'un nouveau en occasion), un groupe de 3 ou 4 conseillers doit être contacté dans les semaines à venir des concessionnaires. * Suite au passage de la Société VERITAS à La Plagnette, Mr Lionel SAUZEDE doit reprendre les points en anomalies. * Suite à l'incendie du gîte de La Plagnette, et à la dernière visite des experts nous pouvons faire protéger les têtes des murs du bâtiment (ent JACQUET), une société doit venir prochainement évaluer la valeur du bien avant l'incendie pour communiquer à l'assurance. Lydie et Christiane (gérante) doivent de leur côté évaluer l'ensemble du mobilier toujours pour communiquer à l'assurance. * Suite à une demande de la banque alimentaire Lydie doit prendre contact avec Mme Geneviève TROUSSEL afin de trouver la meilleure solution pour apporter une aide aux bénéficiaires de notre commune. * Bruno fait le compte rendu de la réunion ordures ménagères avec les délégués de la CCPU, il en ressort qu'il y aura l'année prochaine une hausse de la part de 1,70 € par personne passant de 68,01 € à 69,71 €. |
| Prochaine réunion d'adjoints : | Lundi 14 décembre à 9h30 - Lundi 11 janvier à 9h30 |
| Prochaine réunion du Conseil : | Vendredi 22 janvier 2021. |